



MONITEUR FEDERAL (MF)



MàJ jeudi 4 mai 2017

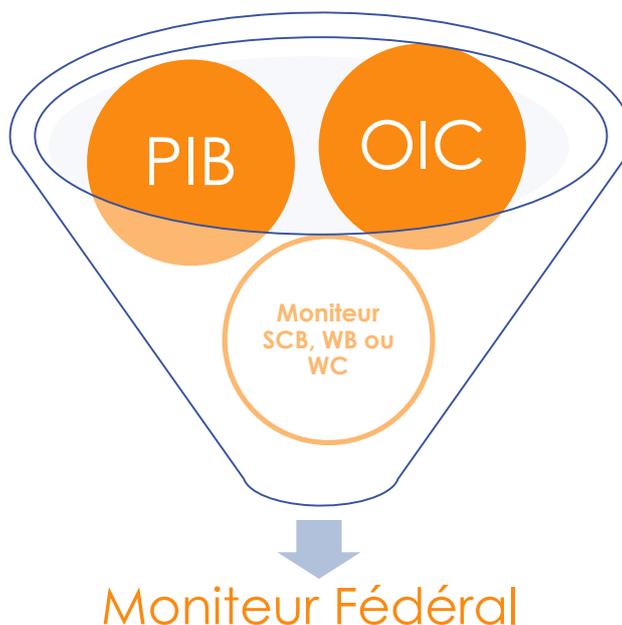
1. PRÉROGATIVES

Le titulaire du diplôme de Moniteur Fédéral est capable d'**enseigner les supports du ski nautique, du wakeboard et des disciplines associées en bateau et en câble jusqu'au niveau Palo'Noir du Pass'Sport Gliss'**.

Attention : Dans le cadre de la pratique tractée par bateau, la réglementation en vigueur impose au pilote du bateau tracteur d'être accompagné d'une personne, âgée de quinze ans minimum, chargée du service de la remorque et de la surveillance du skieur. Les personnes titulaires du brevet d'État de moniteur de ski nautique (ou équivalent) ne sont pas soumises à cette disposition.

2. OBTENTION DU DIPLÔME

Le diplôme de **Moniteur Fédéral**, délivré par la FFSNW, s'obtient après avoir validé la formation **Pilote Initiateur Bateau (PIB)**, la formation **Opérateur Initiateur Câble (OIC)** et une des 3 formations de **Moniteur (Ski Classique Bateau, Wakeboard Bateau ou Wakeboard Câble)**.



3. ÉQUIVALENCE DIPLÔME PROFESSIONNELLE

Le diplôme de moniteur fédéral permet d'acquérir de droit les **unités capitalisables 6 & 9** du BPJEPS « activité nautique » monovalent mention « ski nautique et disciplines associées » et plurivalent support « ski nautique d'initiation et de découverte ».

UC 6 : Être capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation (des supports de la mention choisie dans la spécialité "activités nautiques")

UC 9 : Être capable de maîtriser les outils ou techniques (des supports de la mention choisie dans la spécialité "activités nautiques")